

PRÉFACE

Peut être plus que dans tout autre domaine de la connaissance, *l'histoire*, vue souvent dans une intime synonymie avec ce que l'on connaît sur l'homme et le monde, a suscité des démarches *introductives*, aussi appelées de fondement conceptuels-méthodologique. Tandis que, pour d'autres domaines, les progrès des recherches de spécialité ont simplifié les exigences introductives, pour l'histoire, ils les ont compliquées, voire de manière alarmante récemment. Précisément puisqu'elle se réfère aux « gens et aux événements du passé », l'écrit de l'histoire, produit au fil du temps par « des hommes marqués, à leur tour, par des circonstances qui leur ont changé la vie », elle s'est vu « obligée » dès le début de s'attester selon les choses entendues, vues ou enregistrées textuellement. D'où « la question de méthode » aussi, intrinsèque à l'écrit de l'histoire, celle conformément à laquelle « les faits passés » peuvent être reconstitués et interprétés « sur la base des témoignages » ou « des sources documentaires ». Naturellement, « la question » a suscité des approches spéciales, aussi selon l'évolution de l'écrit historique sur les coordonnées de l'étude de spécialité. L'esprit d'observation des anciens et les préoccupations des chroniqueurs médiévaux ont essayé de rendre crédibles les informations notées « par eux sur des princes, des nations et des événements ». Elle a aussi trouvé des « solutions scientifiques » aux XVII^e et XVIII^e siècles, sous les impulsions du rationalisme¹. Elle a été statuée, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, à travers les contributions des historiens positivistes, surtout E. A. Freeman², Ernst Bernheim³, P. Lacombe⁴, Johann Gustav Droysen⁵, Charles Langlois et Charles

¹ N. Lenglet-Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, 2 vol., Paris, 1712 ; J.M. Chladenius, *Allgemeine Geschichtswissenschaft*, Leipzig, 1752.

² E. A. Freeman, *The Methods of Historical Study*, Londres, 1885.

³ Ernst Bernheim, *Lehrbuch der historische Methode*, Leipzig, 1894 ; v. aussi l'édition de 1889.

⁴ P. Lacombe, *De l'histoire considérée comme science*, Paris, 1894.

⁵ J. G. Droysen, *Grundriss der Historik*, Halle, 1925.

Seignobos⁶. Le thème *de la méthode*, devenu quasi-obsessif pour les *spécialistes*, a donné une toujours plus grande consistance aux *parties introductives* des démarches historiographiques. « De nouvelles valences » des *parties* respectives se sont multipliées à la mesure de la diversification *des sciences auxiliaires de l'histoire*⁷. *Les parties introductives* ont conduit à des *introductions* indépendantes, soit dans l'expression des livres, soit dans celle des cours universitaires. Pour presque toutes, le point de soutien a été constitué par la reconnaissance de la « norme méthodologique » conformément à laquelle la recherche/connaissance historique devrait partir de la « reconstitution des faits sur des bases documentaires », pour « se poser et trouver des solutions aux problèmes » seulement après⁸. C'est le point de soutien de l'*histoire-science*, réalisée en esprit positiviste, cinglant de l'*histoire de la science historique*⁹.

Une révolution « copernicienne » allait survenir dans l'univers de l'historiographie au long du XX^e siècle, plus clairement durant sa seconde moitié. Elle a démarré par mettre en question la position centrale détenue, dans cet univers-là, par la *méthode*, par la priorité obligatoire de l'investigation des sources documentaires, pour le « métier d'historien ». On a enfin provoqué de façon très sérieuse la confiance des historiens « dans la méthode miraculeuse grâce à laquelle le fait sort brusquement d'un texte »¹⁰. Vers la position centrale dans l'univers historiographique a avancé graduellement mais sûrement l'approche des problèmes sur l'homme et la société, aussi, sur la base de ce que l'on pouvait être utile dans les réalisations « des autres sciences », même dans « toutes les sciences ». Les faits historiques ont été soumis « aux projections analytiques depuis d'autres sciences ». Au lieu de la construction « terrestre » de problèmes, tout en partant du « texte primaire des accomplissements humains », on est arrivé à compter de plus en plus sur l'identification de

⁶ Charles Langlois, Charles Seignobos, *Introduction to the Study of History*, New York, 1926; v. aussi des éditions françaises, antérieures à celle anglaise.

⁷ *L'histoire et ses méthodes*, publ. sous la direction de Charles Samaran, Paris, 1961, *passim*.

⁸ E. A. Freeman, *op. cit.*, p. 45 ; Ernst Bernheim, *op. cit.*, p. 143 et sqq. ; Charles Langlois, Charles Seignobos, *op. cit.*, p. 3-11.

⁹ E. Fueter, *Geschichte der neueren Historiographie*, Munich, 1936 (en français : *Histoire de l'historiographie*, Paris, 1914) ; J. W. Thompson, *History of Historical Writing*, New York, 1942 ; F. Wagner, *Geschichtswissenschaft*, Freiburg im Breisgau/Munich, 1951 ; K. Brandt, *Geschichte der Geschichtswissenschaft*, Bonn, 1952 ; G. D. Gooch, *History and Historians in the Nineteenth Century*, Londres, 1952 ; Henri Irénée Marrou, *Qu'est-ce que l'histoire?*, dans *L'histoire et ses méthodes*, p. 32 et sqq.

¹⁰ Charles-Olivier Carbonell, *Istoriografia*, Bucarest, 2006, p. 131.

problèmes de la part « des hauteurs solaires » des réflexions interdisciplinaires. De telles « réflexions » étaient soutenues par des données et des concepts fournis par « les sciences sociales », avec une priorité de *sociologie*, ainsi que par les données et les concepts « des sciences de la nature ». On voyait l'accomplissement, au début même du XX^e siècle, de ce que les historiens avaient assumé sous les auspices de leur premier congrès international, parmi eux Henri Berr avec sa « Revue de synthèse historique ». On a assumé la perspective de la réalisation « de la grande synthèse, supérieure, de l'histoire », qui regarde « presque tout et tous sur l'homme et son monde ». Dans une telle perspective, on a imposé de repenser le temps et l'espace¹¹. On a cherché de mettre en évidence « des processus structuraux, de durée » dans le devenir de la société. *La sociologie* a eu beaucoup à dire dans ce sens, d'où la réalisation de l'histoire comme « sociologie rétrospective ». Pour la fameuse *École d'Annales*, initiée par Lucien Febvre et Marc Bloch, on a considérée prioritaire l'étude « des phénomènes ou des processus sociaux et économiques », au détriment de celle concernant « l'événementiel politique », prête à la facile « narration ». On a fait des « pas » décisifs vers l'élaboration de *la nouvelle histoire*, pour le « mécanisme » de laquelle l'historiographie française a adjudiqué le rôle « dynamisant ». Elle l'a adjudiqué en vertu « des contributions de nouvelle histoire », parmi lesquelles celles de Fernand Braudel se sont imposées au niveau de « l'exemplarité » par force analytique et par propension réflexive-conceptuelle¹². La tentation de la « synthèse supérieure » a correspondu à l'extension du spectre des problèmes d'intérêt pour les démarches de spécialité. *L'histoire politique* semblait avoir cédé définitivement le premier plan en faveur de l'histoire *sociale*. « Des suggestions toujours nouvelles » venaient de l'ethnopsychologie et de l'anthropologie, surtout pour l'étude du mental collectif et de l'imaginaire¹³.

La nouvelle histoire touchait les paramètres « de la totalité », avec des preuves de résistance données au long de plusieurs décennies. Ces preuves ont relevé « la distance » entre « le culte de la méthode », avec une ultime grande attestation, au niveau de l'année 1961, à travers

¹¹ Pierre Chaunu, *Istorie și decadență*, Cluj-Napoca, 1995, p. 9-94.

¹² Fernand Braudel, *Écrits sur l'histoire*, Paris, 1953, spécialement p. 41-238 (*L'histoire et les autres sciences de l'homme*).

¹³ V., pour tous, les études et les articles inclus dans le premier numéro du journal « Xenopoliana » (I, 1993, 1-4, Iași), sous le titre *Discurs istoric și integrare* (coord. Al. Zub) ; v. aussi Al. Zub, *Discurs istoric și tranziție*, Iași, 1998, surtout p. 11-20 (*Sub zodia pluralismului*).

L'histoire et ses méthodes, un volume coordonné par Charles Samaran, et « le culte de la perspective intégratrice », confirmé de manière référentielle, en 1978, à travers le volume *La nouvelle histoire*, sous la coordination assurée par Jacques le Goff, Roger Chartier et Jacques Revel. Par son orientation vers la « totalité », *la nouvelle histoire* s'est beaucoup chargée, sous le rapport du discours des « ambiguïtés et des antinomies »¹⁴. On renonçait au recours à *la méthode historique*, selon l'interprétation des « positivistes », avec une validité incontestable autant pour *l'histoire générale*, que pour chaque de ses « branches ». Un E. A. Freeman avait souligné *l'autonomie de l'histoire* vers « d'autres sciences », tout en motivant que « l'étude des faits du passé était fondée de façon prioritaire sur des sources documentaires », en pouvant être « utile », non pas comme « lettre de l'Évangile », et ce qu'on a déjà écrit concernant ces « faits-là » (« *Historical certitude is unattainable, and that, in order to make the nearest approach to it, it is necessary to have constant recourse to the original sources; that it is necessary to know and use the best modern historians, but never to take their word for Gospel* »)¹⁵. Plus que le recours à *la méthode*, qui mette l'accent sur « les reconstitutions factuelles et leurs interprétations », *la nouvelle histoire* s'est orientée vers « des significations », réclamées, selon Lucien Febvre, précisément par l'extension continue de la connaissance « des changements du monde » (« *Car l'historien n'a qu'un but. Savoir? Ce n'est qu'un début. Juger, non. Prévoir, moins encore. Comprendre et faire comprendre, oui* »)¹⁶. L'extension vers « une pan-histoire »¹⁷ rendait « la méthode spécifique de l'histoire » trop peu coopérative. Paul Veyne considérait que l'histoire, tout en aspirant à être « totale », n'aurait plus une méthode (« *Non, [l'histoire] n'explique pas et n'a pas de méthode... l'Histoire, dont on parle beaucoup depuis deux siècles, n'existe pas* »)¹⁸. Les mots de Veyne résonnaient au « réquisitoire » appliqué par Paul Valéry à l'histoire dans l'un de ses essais sur « la crise de l'esprit » (« *L'histoire*

¹⁴ Emile Callot, *Ambiguïtés et antinomies de l'histoire et de sa philosophie*, Paris, 1962, p. 7 et sqq.; apud Al. Zub, *Istoria ca discurs restaurator*, dans « Xenopoliana », I, 1993, 1-4, p. 16 et sqq.

¹⁵ E. A. Freeman, *The Methods of Historical Study*, dans « Revue critique d'histoire et de littérature », I, 1887, p. 376; apud Charles Langlois, Charles Seignobos, *op. cit.*, p. 5.

¹⁶ Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, 1953, p. 87; v., pour des commentaires plus détaillés, Jacques le Goff, *L'histoire nouvelle*, dans *La nouvelle histoire*, sous la direction de Jacques le Goff et Roger Chartier, Jacques Revel, Paris, p. 210-241.

¹⁷ Jacques le Goff, *op. cit.*, dans loc. cit., p. 240 et sqq.

¹⁸ Paul Veyne, *Cum se scrie istoria*, Bucarest, 1999, p. 5 et sqq.

est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré... L'histoire justifie ce que l'on veut. Elle n'enseigne rigoureusement rien, car elle contient tout, et donne des exemples de tout »¹⁹. Ces mots visaient la difficulté de reconnaître une « méthode unique, propre à l'histoire totale » (« *La méthode historique a perdu son monopole* », observait Charles-Olivier Carbonell, *il n'y a plus la méthode, il y a les méthodes* »)²⁰. L'aspiration de l'histoire d'être « totale » semble avoir ombré celle d'être « scientifique ». Dans le sens d'une telle aspiration, « la science » ne peut représenter qu'une partie « de l'histoire totale ». Par conséquent, « la question de méthode scientifique » a passé, à son tour, au plan secondaire. Pour cette raison, on n'a plus vraiment essayé, dans l'expression de « grands livres », *des introductions générales à l'étude de l'histoire*. De telles *introductions* font usuellement l'objet des cours universitaires, avec des repères « méthodologiques » suivis par les étudiants pour leurs mémoires de fin d'études ou pour leurs dissertations. En échange, il y a plus de livres sur le thème des significations et du but de l'histoire, mais sans insister plus sur la « question de la méthode »²¹. Comme un substitut de l'approche d'une telle « question », le thème « de la profession d'historien » est devenu de plus en plus présent dans la littérature de spécialité²² ; cette « profession », selon la tentation même « de l'histoire totale », se voit plus que jamais confrontée aux « exigences de la diversification des spécialisations ». Chaque « spécialisation », pour se légitimer, suscite, de façon nécessaire, de démarches *introductives* adéquates à son, objet et à sa finalité, tout et toutes dans un rythme correspondant à celui de la « reconsidération de la place de l'histoire parmi les domaines de la connaissance humaine ». Pour une telle « reconsidération »

¹⁹ Paul Valéry, *Despre istorie*; v. Idem, *Criza spiritului și alte eseuri*, Iași, 1996, p. 12.

²⁰ Charles-Olivier Carbonell, *op. cit.*, p. 144.

²¹ V., sélectivement, des livres qui ont été traduits récemment en roumain et qui ne s'occupent pas trop de la finalité de la *méthode*, dans son sens « classique », pour l'étude historique : Pierre Chaunu, *op. cit.*; Paul Ricœur, *Istorie și adevăr*, Bucarest, 1996 ; Philippe Ariès, *Timpul istoriei*, Bucarest, 1997 ; Paul Veyne, *op. cit.*; v., pour des commentaires « en nouveau ton » concernant la *méthode* : Georg G. Iggers, *New Directions in European Historiography*, Middletown, 1975 ; Régis Hanrion, *L'histoire au présent*, Paris, 1980 ; *Dictionnaire des sciences historiques*, éd. par André Burguière, Paris, 1986 ; Hervé Coureau-Bégarie, *Le phénomène « Nouvelle Histoire »*, Paris, 1989, etc.

²² Henri-Irénée Marrou, *Comment comprendre le métier d'historien*, dans *L'histoire et ses méthodes*, p. 1465-1539 ; H.-W. Hedinger, *Sujektivität und Geschichtswissenschaft, Grundzüge einer Historik*, Düncker..., 1970 ; K. D. Erdmann, *Die Oekumene der Historiker*, Göttingen, 1987 ; François Furet, *Atelierul istoriei*, Bucarest, 2002 ; v. aussi Bogdan Murgescu, *A fi istoric în anul 2000*, Bucarest, 2000 etc.

on trouve pour le moment les *introductions spéciales* plus opérantes, sur des « branches » de l'histoire, que *l'introduction générale*. D'où la complication des « exigences introductives » pour les recherches historiques.

Une « spécialisation historiographique » pour laquelle le thème de *l'introduction* continue à se maintenir à un haut niveau d'intérêt est celui regardant le devenir des rapports interétatiques. L'étude de tels rapports a reçu de diverses définitions, dans les temps modernes, de *l'histoire des traités* et *l'histoire diplomatique* à *l'histoire des relations internationales*. Et, comme un fait totalement édifiant dans le sens des notations comprises par les paragraphes antérieurs, *l'histoire des traités*, qui a atteint la « vogue » au XVIII^e siècle et dans la première partie du siècle suivant, et *l'histoire diplomatique*, beaucoup « étudiée par l'école positiviste », ont concentré leurs *introductions* sur « la question de méthode », selon le modèle de *l'introduction générale à l'étude de l'histoire*. Seulement *l'objet* et la *finalité* de chacune des deux *histoires* ont suscité des *définitions spéciales*, tout en dérivant, dans le cas de la première, d'une certaine « branche » du *droit international*, appelée *le droit*, même *la théorie des traités*²³, et dans le cas de la seconde, des *manuels* ou des *guides de diplomatie*, appelés aussi *diplomatiques*²⁴. Tandis que *l'histoire des relations internationales*, une conception de nouveauté, a impliqué dès le début et continue à impliquer une assidue démarche *introductive*, surtout *spécifique*, de nature à souligner l'identité « disciplinaire » parmi d'autres

²³ V., sélectivement, A.-F. Frangulis, *Théorie et pratique des traités internationaux*, Paris, Académie Diplomatique Internationale (s.a.) ; Mario Toscano, *Lezioni di storia dei trattati e politica internazionale*, Turin, 1958 (et une édition de 1963) ; v. aussi en anglais, Idem, *The History of Treaties and International Politics*, Baltimore, 1966 (un livre avec le sous-titre *I. An Introduction to the History of Treaties and International Politics: The Documentary and Memoir Sources*, tout en indiquant une deuxième partie ou un second volume, ce que l'auteur n'a pas réussi à faire, selon nos informations) ; Enrico Serra, *Introduzione alla storia dei trattati e alla diplomazia*, Milan, 1975 (et une édition de 1985).

²⁴ V., sélectivement, Charles de Martens, *Guide diplomatique*, vol. I-II, Leipzig, 1832 (et d'autres éditions, une die 1856) ; Friedrich Ghillany, *Diplomatisches Handbuch. Sammlung der wichtigsten europäischen Friedensschlüsse, Congressacten, und sonstigen Staatsurkunden von Westphaelischen Frieden bis die auf die neuste Zeit*, 3 vol., Nördlingen, 1855-1868 ; Guillaume-Laurent de Gardin, *Introduction à Idem, Histoire générale des traités de paix et autres transactions principales entre toutes les puissances de l'Europe, depuis la Paix de Westphalie*, vol. I, Paris, 1874, p. I-CLXXVI ; *Dictionnaire diplomatique*, sous la direction de A.-F. Frangulis, vol. I-III, Paris, Académie Diplomatique Internationale (s.a.) ; *Dictionar diplomatic*, Bucarest, 1979 ; Enrico Serra, *Manuale di storia dei trattati e di diplomazia*, Milan, 1985 ; Tobias C. Bringmann, *Handbuch der Diplomatie 1815-1963, Auswärtige Missionschefs in Deutschland und deutsche Missionschefs im Ausland von Metternich bis Adenauer*, Munich, 2001.

« branches » de l'histoire *générale*, précisément, on pourrait croire, à cause de l'aspiration de la dernière aux paramètres de la « totalité ». Le principal mérite pour une telle démarche appartient, on le sait bien, à Pierre Renouvin. Cette démarche a trouvé sa première expression claire dans la programmation *Introduction générale* à la synthèse dirigée par le professeur français, *Histoire des relations internationales*²⁵. L'expression ample lui a été donnée par la bien connue *Introduction à l'histoire des relations internationales*, réalisée par Renouvin en collaboration avec Jean-Baptiste Duroselle²⁶. Des préoccupations d'approfondissement des différents aspects de l'*Introduction* se sont retrouvées dans des volumes d'hommage des « mentors de l'histoire des relations internationales »²⁷, dans les pages des publications de spécialité, surtout dans celles de la revue « Relations internationales »²⁸, ont suscité des tables rondes aux congrès internationaux de Sciences Historiques, aux symposiums organisés par des centres de recherche de profil et elles ont été synthétisées par Duroselle à travers un livre intitulé mirifiquement, *Tout empire périra*, avec un sous-titre indiquant une évaluation critique soutenue aussi par les atouts de l'historien, de la *théorie des relations internationales*²⁹, une discipline professée par des politologues et ayant, pour quelques décennies, un succès particulier de public et d'amphithéâtre universitaire. Un bilan regardant « les bases historiques et implications théorétiques de l'étude des relations internationales » a été essayé récemment, selon les exigences de la *Prima Lezione* à un caractère évidemment introductif, par Ennio di Nolfo, professeur chez des universités de Padoue, Rome et Florence³⁰. La tension croissante de la compétition entre les historiens et les théoriciens sur le thème *des relations inter-*

²⁵ Pierre Renouvin, *Introduction générale* à François-L. Ganshof, *Le Moyen Age* (vol. I de l'*Histoire des relations internationales*, publ. sous la direction de P. Renouvin), Paris, 1953, p. IX-XVII.

²⁶ Idem, Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, 1964.

²⁷ *Mélanges Pierre Renouvin. Études d'histoire des relations internationales*, Paris, 1966 ; *L'historien et les relations internationales. Recueil d'études en hommage à Jacques Freymond*, Genève, 1981 ; *Enjeux et puissances. Mélanges en l'honneur de J.-B. Duroselle*, Paris, 1986.

²⁸ Une revue fondée par J.-B. Duroselle et J. Freymond en 1974, à Genève ; cf. Jean-Baptiste Duroselle, *Tout empire périra. Théorie des relations internationales*, Paris, 1992, p. 16.

²⁹ Jean-Baptiste Duroselle, *op. cit.*, spécialement p. 17-34 (*Introduction. Une théorie à base d'histoire*).

³⁰ Ennio di Nolfo, *Prima Lezione di Storia delle Relazioni Internazionali*, Rome-Bari, 2006 ; en roumain, avec une traduction adéquate à un programme éditorial de « manuels », v. Idem, *Introducere în istoria relațiilor internaționale*, Bucarest, 2007.

nationales (« *Il arrive... que les historiens et les théoriciens se considèrent comme ennemis plus ou moins déclarés, entre lesquels tout ou presque tout s'oppose: méthodes, intentions, résultats* »)³¹ oblige encore, de la part des premiers, une permanente « actualisation » des problèmes introductifs pour l'étude de spécialité. Pas rarement, dans nos recherches, on a senti le besoin de clarifier des problèmes comme ceux mentionnés ci-dessus. La préoccupation pour les clarifier a donné naissance au présent livre. Tout en évitant un certain « maniérisme didactique introductif », chargé par des définitions quasi-stéréotypes, on a considéré comme proches du desideratum naturel de contributions personnelles, l'approche *des conceptions historiographiques de l'histoire des traités et l'histoire diplomatique à l'histoire des relations internationales*. Nous avons essayé d'adapter la démarche entière au stade et aux perspectives de *l'étude historique des relations internationales*, même soit avec des références seulement à *l'époque moderne*.

L'approche *des conceptions historiographiques* a suivi, naturellement, le critère de la succession de leurs débuts et de leurs performances « de top » au fil du temps. Ainsi, il a été possible de mettre en évidence de façon nuancée la vérité que l'étude du devenir des rapports interétatiques modernes n'a pas progressé dans un modèle unique, mais elle a traversé des phases qualitativement distinctes, sous des noms toujours distinctes. Dans l'horizon de cette étude-là, chaque *conception* s'est illustrée surtout comme *méthode* avec des traits spécifiques, « toujours de nouveauté », mais aussi en soulignant la validité *de fond* de l'entier « instrumentaire » de la méthode historique « classique ». La « vogue » *de l'histoire des traités* a correspondu *au système moderne des États* consacré par la Paix de Westphalie en 1648. Dans le cadre *du système* on a mis l'accent sur la reconnaissance de la qualité de tout État de sujet de droit international. La considération des états de droit a prévalu sur celle des états politique, de pouvoir, pour l'écriture de l'histoire des rapports entre les États. Les bases documentaires pour une telle histoire ont été à peu près en exclusivité *les traités*, les principales sources du droit international. Son univers conceptuel, de son affirmation à la valeur d'une conception de l'étude, a été celui du devenir « du droit naturel et des gens » fondé par les anciens et adapté par les médiévaux à *l'idée chrétienne*, sur les coordonnées « du droit moderne des gens », aussi appelé pour approximativement deux siècles *le droit international*. Néanmoins, la prévalence de la considération des états de droit, d'un droit égal pour les États souverains, de l'élaboration

³¹ Brunello Vigezzi, « *Théoriciens* » et « *historiens* » *des relations internationales*, Annexe III à Jean-Baptiste Duroselle, *op. cit.*, p. 330.

de l'histoire *des traités*, a subi la pression des preuves relatives à la dynamique des rapports politiques, de pouvoir et, par leur nature, inégaux, entre les mêmes États. Cette dynamique-là allait constituer l'objet de *l'histoire diplomatique*, une conception qui a acquis une forme et un contenu sous l'impact extraordinaire de la Révolution Française et des guerres dites « napoléoniennes », confirmé par les transformations national-étatiques du XIX^e siècle. Des principales sources documentaires utilisées on a dérivé le nom *d'histoire diplomatique*, un nom qui n'a pas eu et n'a plus rien à faire avec la *diplomatie*, l'une des sciences auxiliaires de l'histoire, et qui ne s'est pas présenté dans une entière synonymie avec *l'histoire de la diplomatie*. La dernière concerne le principal instrument de politique étrangère des États, tandis que *l'histoire diplomatique* s'est orientée vers la mise en évidence des politiques étrangères des États, dans l'expression haute de politique internationale. D'où l'observation que *l'histoire diplomatique* et *l'histoire de la diplomatie* ont présenté des similarités, mais elles ont aussi étalé des délimitations disciplinaires. Définie politiquement, *l'histoire diplomatique* et non celle de la *diplomatie* allait être la cible des critiques prononcées parfois excessivement par les exposants de *la nouvelle histoire*. On lui a « accusé » la relativité du caractère scientifique. On a mis en question l'honnêteté de ses auteurs, parmi lesquels des uns l'on même produite dans l'extension des déclarations ou des intérêts de politique étrangère des États. « Sur des pays » on a contourné, non par hasard, « des écoles d'histoire diplomatique »³². La critique en esprit constructif de *l'histoire diplomatique* a été le point de départ de *la nouvelle conception, l'histoire des relations internationales*. Sans sous-estimer le but des reconstitutions événementielles³³, *la nouvelle*

³² Malgré être des historiens « de profession », tout en donnant expression au sentiment naturel de l'individualité des mérites scientifiques, ils ont exprimé des réserves concernant la notion « d'école » dans le domaine, inclusivement dans la « spécialisation » *histoire des relations internationales*, à travers Jean-Baptiste Duroselle (« *Je déteste ce mot qui insinue qu'il existe une « scolastique » et des anathèmes* »), *op. cit.*, p. 14, elle continue à être utilisée pour désigner le spécifique de l'une ou de l'autre des « communautés de spécialistes », avec des références à l'esprit de collégialité, au respect pour les mentors, aux directions de recherches etc. Un spécifique incontestable, néanmoins, qui surtout pour l'étude des relations internationales s'est mis en évidence pour presque tout pays, pour des raisons ont été liées aux interférences, aussi, des fois trop étroites, de l'écrit historique avec l'intérêt politique ou national. On trouve toujours incontestables les différences de spécifique entre les « écoles » française, italienne, anglaise, russe et allemande de *droit international*, ainsi qu'entre les « écoles » considérées toujours « par pays », *d'histoire diplomatique*.

³³ Pierre Nora, *Le retour de l'événement*, dans *Faire de l'histoire*, vol. I, sous la direction de Jacques le Goff et de Pierre Nora, Paris, 1974, p. 210-228 ; v. aussi Jacques Revel, *L'événement*, dans *La nouvelle histoire*, p. 166 et sqq.

conception, tout en reprenant les parties consonantes à elle parmi celles démarrées avant elle et auxquelles elle a ainsi avisé « le droit » de lui être « contemporaines », s'est raccordé aux tendances vers « l'histoire totale ». Il s'y est raccordé, toutefois, pas avec le prix de la diminution de ses traits de « spécialisation historiographique », mais à causes des impulsions de son approfondissement. De la perspective d'un tel approfondissement, nous avons ainsi considéré totalement justifiée l'approche d'ensemble *des conceptions historiographiques*, la première de ce genre au niveau de *l'étude des relations internationales*.

L'écriture de l'histoire, tout en reflétant d'étroites interférences de la science et de l'art, n'a pas pu suivre, dès les débuts et pour ses achèvements, un cours homogène ou linéaire. Elle a traversé certaines étapes/époques, correspondant, largement, aux réalisations sur soi-même et sur le monde d'un *Homo sapiens* et elle a incubé, à la mesure de son spécifique, des conceptions, des méthodologies de recherche, des manières d'exposition de ses faits et de ses enseignements. En d'autres mots, elle a subi des mutations de forme et de contenu, en pas avec les changements de périodes et de gens. On est même arrivé à admettre, souvent et non seulement parmi les spécialistes, que « chaque génération a eu/a une histoire propre ». Même depuis l'Antiquité classique, l'écriture de l'histoire s'est séparée de la narration proprement-dite et de la mythologie, tout en prouvant graduellement l'appétence pour la reconstitution rationnelle des faits du passé, pour leur explication causale. Marquée par « des croyances sublimes », des « sensibilités médiévales », elle allait s'illustrer avec une toujours plus évidente fermeté aux temps modernes comme genre scientifique indépendant³⁴, selon des conceptions et des repères méthodologiques propres, sur des directions toujours diverses de spécialisation.

Une direction de spécialisation avec des résultats déjà remarquables, mais sans des reconnaissances académiques à leur mesure, au moins « chez nous », est *l'histoire des relations internationales*. Peut-être ceci est dû aussi à sa dénomination relativement nouvelle. Aussi tard qu'aux années '50-'60 du siècle passé, Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle produisaient une ample démarche introductive³⁵, avec le but de relever des valences identitaires, de « conception ou de méthode de l'étude », de l'histoire *des relations internationales*. Les deux spécialistes français, « créateurs d'école »³⁶,

³⁴ Henri-Irénée Marrou, *Qu'est-ce que l'histoire?*, dans *L'histoire et ses méthodes*, p. 3-33.

³⁵ Pierre Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle, *op. cit.*, *passim*.

³⁶ J.-B. Duroselle, *De « l'histoire diplomatique » à « l'histoire des relations internationales »*, dans le vol. *Mélanges Pierre Renouvin. Études d'histoire des relations internationales*, p. 1-15.

admettaient « la nouveauté de la conception », mais non du « domaine de l'étude », aussi, un avec de profondes racines et des expériences dans le passé, représentées par le devenir des rapports entre les communautés organisées de façon politico-territoriale, voire *entre les États*³⁷. Un « domaine » sur lequel on a exercé, tout en continuant « d'avoir la vie », et d'autres conceptions de l'étude ou des manières d'exposition/ d'interprétation des faits, telles comme *l'histoire des traités* et *l'histoire diplomatique*. La « plaidoirie du duo Renouvin-Duroselle » pour « la nouvelle conception » a « illuminé » une critique parfois trop âpre « des conceptions/ des manières traditionnelles », surtout concernant l'histoire *diplomatique*³⁸. Elle a regardé, parmi d'autres, la mise en évidence des atouts de *l'étude historique* dans un domaine que les nouveaux programmes (des « zones curriculaires ») universitaires présentent comme un « de frontière », avec des compétences réclamées par *les sciences juridiques* et, de façon toujours plus véhémement depuis une période, par *les sciences politiques*.

Sans doute, l'étude fondamentale du devenir des rapports interétatiques, même sous la nouvelle dénomination donnée à eux, de *relations internationales*, a été acquise par *l'histoire* et *le droit*. Il serait difficile d'imaginer l'évolution de tels rapports au-delà des normes et des principes juridiques. Aussi, il serait difficile d'expliquer le même devenir avec d'autres moyens qu'en utilisant l'instrumentaire conceptuel et méthodologique de l'histoire. De la perspective de l'histoire, on a constaté qu'autant les « facteurs matériels » (le territoire, le nombre et les activités productives de la population), que les « facteurs spirituels » (des croyances, des idées, des mentalités)³⁹ du devenir des rapports interétatiques ont changé toujours, au fil du temps. On a changé les « facteurs déterminants », on a changé les mots ou on a exprimé des significations du devenir des rapports respectifs. La notion de *relations internationales* a une « carrière » d'approximativement deux siècles. Elle n'a pas circulé dans l'Antiquité et le Moyen Âge. Dans le verbiage des deux grandes époques historiques, on n'a pas trouvé la notion de *droit international*, non plus⁴⁰. Toutefois, même dans ces temps-à, des faits ou des événements se sont passés que les modernes ont « couvert » avec des notions comme celles mentionnées.

³⁷ *Ibidem*; v. aussi Jean Pierre Aguet, *Un « combat pour l'histoire » : Lucien Febvre et l'histoire diplomatique*, dans *L'historien et les relations internationales. Recueil d'études en hommage à Jacques Freymond*, p. 3-24.

³⁸ J.-B. Duroselle, *op. cit.*, dans *loc. cit.*, p. 1 et sqq.

³⁹ Pierre Renouvin, *Introduction générale* à François L. Ganshof, *op. cit.*, vol. I, dans *Histoire des relations internationales*, p. IX-XVII.

⁴⁰ Charles Vergé, *Le droit des gens avant et depuis 1789*, étude introductive à G. F. de Martens, *Précis de droit des gens moderne de l'Europe*, vol. I, ed. S. Pinheiro-Ferreira et Ch. Vergé, Paris, 1864, p. VII et sqq.

Néanmoins, jusqu'à « leur nouvelle couverture notionnelle », les mêmes faits ou événements ont eu leur texte primaire ou leur sens véritable, que l'on peut analyser seulement en utilisant l'instrumentaire méthodologique de l'histoire. D'où la vérité que presque toute conception ou manière d'interprétation des faits du passé, en général, des faits du passé des rapports interétatiques, en spécial, reflètent non seulement « un toujours nouveau exercice notionnel réductible axiologiquement à soi-même », mais aussi le spécifique sémantique du texte primaire des mêmes faits⁴¹ ; une vérité conformément à laquelle *l'histoire* s'est définie, sous un angle méthodologique, avant tout, par l'étude des sources documentaires. Seulement en employant ces faits documentaires, peut-on réaliser la « construction historique », comprise aussi comme « démarche de spécialité »⁴². C'était bien celui-ci, environ 1900, le fameux *credo* des « coryphées du positivisme historiographique », Charles Langlois et Charles Seignobos ; un *credo* suivi toujours avec dévotion par ceux « orientés vers la recherche professionnelle du passé »⁴³. Selon les critères rigoureux de sa profession, « l'historien travaille avec des documents. Les documents sont des traces laissées par les pensées et les actions des gens des temps passés. Parmi ces pensées et faits-là... très peu ont laissé des traces, rarement durables, un accident pouvant être suffisant pour les effacer. Et toute pensée et toute action qui n'a pas laissé des traces... c'est comme si elle n'avait jamais existé. Puisqu'il n'y a pas de substitut pour les documents, pas de documents, pas d'histoire » (« *No documents, no history!* »)⁴⁴.

Concernant l'étude du devenir des rapports interétatiques, on peut observer rapidement que même les dénominations de certaines conceptions ou des manières d'interprétation des faits « ont dérivé » depuis des sources documentaires utilisées avec prédilection. *L'histoire des traités* et *l'histoire diplomatique* se sont définies, chacune, en employant certaines sources, depuis des actes contractuels entre les entités étatiques à, respectivement, « le produit documentaire des politiques étrangères des États »⁴⁵.

⁴¹ Paul Veyne, *op. cit.*, p. 10 et sqq. (*Eveniment și document*) ; François Furet, *Atelierul istoriei*, Bucarest, 2002, p. 70-77 (*Istoricul și sursele sale*) et p. 77-85 (*Istoricul și « faptele » sale*).

⁴² Charles Langlois, Charles Seignobos, *op. cit.*, p. 211 et sqq.

⁴³ Jerzy Topolski, *Metodologia istoriei*, Bucarest, 1987, *passim* ; Paul Ricoeur, *Istorie și adevăr*, Bucarest, 1996, p. 31-53 (*Obiectivitate și subiectivitate în istorie*) ; Philippe Arriès, *op. cit.*, p. 221-246 (*Istoria « științifică »*).

⁴⁴ Charles Langlois, Charles Seignobos, *op. cit.*, p. 17 ; v. aussi E. A. Freeman, *op. cit.*, dans loc. cit., p. 376 et sqq.

⁴⁵ Jacques Droz, *Histoire diplomatique de 1648 à 1919*, Paris, 1952, p. 1 et sqq. (*Introduction*) ; Mario Toscano, *The History of Treaties and International Politics*, p. 21-39 (*The Documentary Sources*).

Concernant *l'histoire des relations internationales*, son nom ne reflète pas, c'est vrai, l'utilisation préférée d'une certaine catégorie d'actes ou de documents, mais l'aspiration, propre à *l'histoire générale*, de valorisation de toutes les catégories de sources, pour que, à un contenu intégral des faits, on compte non tellement sur « leur attestation technique », que sur le « mouvement » continu de leurs déterminations, connexions et significations. Pour présenter un tel « mouvement », Lucien Febvre suggérait que les sources documentaires ne devaient pas être considérées des « comptes-rendus hermétiques du passé », mais des « jalons de l'ouverture » vers ce qu'il appelait « *l'histoire toujours vivante* »⁴⁶. « La nouvelle conception » de l'étude du devenir des rapports interétatiques suit, à la rigueur, *une vérité sur histoire* signalée depuis l'Antiquité par un Denys d'Halicarnasse, selon lequel l'histoire serait seulement « une philosophie à travers l'exemple »⁴⁷. Néanmoins, grâce à l'approfondissement des spécialisations scientifiques modernes, avec d'implicites différences d'objet, de méthode et de finalité entre elles, la reconnaissance du sens philosophique de l'histoire allait être regardé « avec un intérêt décroissant » par les historiens ou « avec un détachement emphatique » par les philosophes (« *L'histoire ne peut se passer d'une certaine infusion d'esprit philosophique, l'historien dût-il philosopher sans le savoir* »)⁴⁸. Le thème des affinités et des distinctions entre la philosophie et l'histoire se retrouve pleinement dans des dissertations ou des cours universitaires de *philosophie de l'histoire*, dont les auteurs sont souvent et injustement persiflés comme « des philosophes parmi des historiens » ou comme des « historiens parmi des philosophes ». Sous la fascination réelle de la philosophie, on a pu admettre que l'histoire est, en dernière instance, *une méditation sur le passé*. Jusqu'à la méditation, néanmoins, il est essentiel de valider l'objet des *relations internationales*, défini par l'effort de reconstituer et d'analyser les faits, ainsi que de les interpréter selon un très large, toujours élastique registre conceptuel. Et même si avec moins d'aplomb, les concepts « se sont aussi manifestés » dans le domaine de l'histoire *des traités*, et dans celui de l'histoire *diplomatique*. C'est pourquoi il est également important pour chacune des trois conceptions de l'étude de l'évolution des rapports interétatiques de clarifier le meilleur que possible « ses éléments de construction », le but des sources documentaires et le mouvement de ses notions ou de ses significations.

⁴⁶ Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, p. 7 et sqq.

⁴⁷ V. Cristian, *Istoriografie generală*, Bucarest, 1979, p. 43.

⁴⁸ Henri-Irénée Marrou, *op. cit.*, dans loc. cit., p. 29.